

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

En considération de l'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec et de l'arrêté ministériel 2020-004 en date du 15 mars 2020, les séances du conseil municipal seront tenues huis clos.

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, le 14 août 2020 à 18 h 30 à l'église, 1845, chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande de dérogation mineure No 2020-00021

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
220, CHEMIN DU MARAIS, LOT 2 826 347

NATURE ET EFFETS : La demande d'usage conditionnel numéro 2020-00021 : Permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme de 3 chambres à coucher d'une capacité d'accueil de 6 personnes;

Demande de dérogation mineure No 2020-00031

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
1 740, MONTÉE DES QUATRE-LACS, LOT 4 125 545

NATURE ET EFFETS : La demande d'usage conditionnel numéro 2020-00031 : Permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme de 4 chambres à coucher d'une capacité d'accueil de 8 personnes;

Demande de dérogation mineure No 2020-00015

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
2 862, CHEMIN DU LAC-DES-TROIS-FRÈRES, LOT 3 958 701

NATURE ET EFFETS : La demande d'usage conditionnel numéro 2020-00015 : Permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme de 3 chambres à coucher d'une capacité d'accueil de 6 personnes;

Demande de dérogation mineure No 2020-00006

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :
908, CHEMIN DU LAC-BEAUCHAMP, LOT 4 885 711

NATURE ET EFFETS :

La demande d'usage conditionnel numéro 2020-00006 : Permettre l'exploitation d'une résidence de tourisme de 3 chambres à coucher d'une capacité d'accueil de 6 personnes;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.

MESURES SPÉCIALES

En indiquant clairement :

- Quelle dérogation mineure fait l'objet d'observations,
- Les motifs et observations que vous souhaitez soumettre au Conseil
- Votre nom et vos coordonnées ;

Par écrit, au plus tard le 7 août 2020 à 16 heures, dans la boîte à courrier de l'hôtel-de-ville, au 1881 chemin du village ou encore par courriel au info-urbanisme@stah.ca ;

Le conseil municipal pourrait devoir échanger avec certaines personnes pour obtenir des précisions sur la nature de la demande au regard des observations reçues, et ce, afin de prendre une décision éclairée.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 27 juillet 2020

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier